

Route du Cidre du pays d'Othe Du 04 & 05 septembre 2010

Réglement

C'est une **épreuve d'attelage à 1, 2 et 4 chevaux** se courant sur 6 étapes de 8 à 20 km .
Et une **épreuve ouverte aux cavaliers**.

Attention, terrain vallonné avec certaines étapes très vallonnées.

Vingt équipes de meneurs ou cavaliers seront admises à participer.

La vitesse sera choisie au départ par le chef d'équipe lors de l'engagement pour la durée de l'épreuve .

Un minimum est imposé(voir le tableau ci-dessous) en fonction de la race.

race / nombre	Traits	Poneys	Sangs	Poneys - 1.20m
1	9	10	11	9
2	10	10	11	9
4	11	12	12	9

Adaptez le choix de la vitesse en fonction de l'entraînement des chevaux puisque c'est la régularité qui est jugée.

Les organisateurs seront les seuls habilités à modifier cette vitesse en fonction des conditions climatiques.

1°) L'engagement est fixé à **150 €** par équipe incluant **6 repas le samedi soir**, réglé à l'inscription, par chèque à l'ordre de:

Les Attelages de l'Yonne.

La **clôture des engagements** est fixée au **20 Aout 2010-**

Attention, maxi 20 équipes.

Adresse pour l'engagement: Ch. COLLOT, 380 rue de la mairie 10130 Auxon.

2°) Une équipe est composée de 3, 6 ou 12 chevaux plus 1 cheval de réserve admis.

Le cheval remplacé ne peut reprendre la compétition.

Une seule voiture (type marathon de préférence) fera les 6 étapes. **Les freins sont obligatoires.**

A bord de la voiture, une **trousse de premier secours humain est imposée.**(cf annexe)

Son **absence** est sanctionnée de 20 points.

Sur cette voiture, un groom et un meneur sont autorisés.(2 grooms pour les attelages à 4)

Port du casque obligatoire.l'absence de casque sera sanctionnée par **20 points** de pénalité par concurrent.

Sont admis les chevaux de sang, les poneys, les traits.

Une équipe peut être composée de ces 3 types de chevaux.

Les concurrents respectent Code de la **Route et Nature**.

3°) Dans le cas d'une équipe mixte, vous déterminez pour chaque étape la race et **vitesse**

(possibilité de mélanger 1, 2 ,4 chevaux , trait, sang, poney).

4°)L'ordre du 1er départ des équipages sera suivant les vitesses: **les traits , les poneys ,les sangs.**

5°)L'engagement implique un carnet de vaccination à jour et l'acceptation intégrale du règlement..

6°)Les chevaux engagés auront des ferrures inférieures à 15 jours et supérieures à 3 jours .

7°)Chaque concurrent est couvert par une Responsabilité Civile dont il fournira une attestation.
Il est titulaire en outre de la carte de cavalier de l'année en cours, à défaut il fournira une attestation sur l'honneur .

8°) Les épreuves spéciales seront dévoilées le jour de l'épreuve

9°)Au début de l'épreuve, il est donné à tous les concurrents **l'heure officielle.**

Toute indication d'heure se fait par rapport à celle-ci.

Les chronos de phase font seule référence.

10°)Chaque étape est chronométrée à la **seconde** près en fonction de la vitesse choisie.

Tout retard , toute avance sera sanctionné par 0,2 pt par seconde en + ou en –

.Arrivée en **ligne droite obligatoire : si non pénalité de 15mn**

Le dernier kilomètre est **obligatoirement** parcourus au **trot**, si autre allure constatée par un membre de l'organisation une pénalité de **10 MINUTES** sera **appliquée** le reste étant libre d'allure

Un équipage qui ne termine pas une étape est crédité du temps du dernier majoré de 15 mn **arrêt exclus.**

. Contrôle intermédiaire possible : avance ou retard 0,2pts par seconde en + ou en -

11°)A l'issue de chaque étape, par rapport au temps de **référence** de celle-ci, il sera imposé un temps minimum de "neutralisation"de 3 à 5mn.

12°)Toute aide extérieure constatée sera pénalisé de 15 mm sauf accident:

ex: équipier allant au devant des concurrents vers l'arrivée

13°)Un meneur ne peut mener ou un cavalier ne peut monter plus de **2 étapes.**

Le nombre de meneurs , cavaliers ou grooms par équipe n'est pas limité.

Un groom ou chronomètreur ne peut pas faire plus de **2 étapes successives**

14°)Un cheval ou un équipage ne pourra effectuer 2 étapes successives **sans être dételé ou desellé.**

15°)Les repas **du midi** sont à charge des concurrents.

16°) **Il n'y aura pas de vétérinaire, ni de maréchal-ferrant présents sur l'épreuve.**

Nous vous conseillons vivement des fers de rechange et du matériel de maréchalerie.

17°) Chaque équipe assure son **assistance** et **participe sous son entière responsabilité**.
En cas d'accident, la responsabilité des organisateurs ne serait être engagée.

18°) Les étapes seront les suivantes:

étape n°1: BOUILLY - EAUX PUISEAUX

n°2: EAUX PUISEAUX - VOSNON

n°3 : VOSNON – SAINT MARDS EN OTHE

n°4 : SAINT MARDS EN OTHE – AIX EN OTHE

n°5: AIX EN OTHE - CHAMPCHARME -

n°6 : CHAMPCHARME - BOUILLY -

19°) Un dossier complet vous sera fourni à votre arrivée.

Au choix des organisateurs des étapes surprises pourront faire partie de cette épreuve exemple :

Etape au road-book (indications données juste au départ de l'étape)- Etape à la carte(le tracé vous est révélé 10 mn avant le départ et c'est à vous de le noter)

20°) **Samedi à partir de 14 h**

Départ du routier 3 premières étapes

Dimanche matin 3 dernières étapes .

Après midi Une maniabilité- Obstacles de T R E C- Obstacles de marathon -Epreuve d'élégance.

21°) Sur la voiture seul un **chronomètre** sera autorisé **autres instruments de mesure interdits** .

22°) A l'issue de l'épreuve , un classement général sera établi qui donnera lieu à la remise des prix

dotation importante en produit du terroir

Pour tout renseignement , contacter après 20h , C COLLOT: 03.25.42.11.57 /06.71.17.55.59

Si vous voulez participer et que votre équipe n'est pas complète appelez nous , car d'autres sont peu être comme vous n'hésitez pas à nous le faire savoir mais **nous ne vous promettons pas de vous trouvez des équipiers.**

Nous vous demandons de laissez le terrain aussi propre que vous l'avez trouvez en arrivant

Merci de votre collaboration.



4 & 5 septembre 2010

Route du Cidre en Pays d'Orthe



Contact : C Collot 06 71 17 55 59